

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

**ATTESTATION PROVISOIRE DE
DIPLOME D'INGENIEUR**
DE L'UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE

LE SECRETAIRE GENERAL DE L'UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE, SOUSSIGNE,

certifié que **Monsieur CHAKIB YASSIR**
né le **7 janvier 1970** à **PROVINCE DE KENITRA (MAROC)**
a été déclaré apte à recevoir le

DIPLOME D'INGENIEUR DE L'UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE
en GENIE INFORMATIQUE

par le **JURY D'ATTRIBUTION DU DIPLOME**, réuni conformément,

au décret n°72.893 du 2 octobre 1972 portant création de l'UTC,
ou décret n° 75.660 du 16 juillet 1975 créant un diplôme d'ingénieur à l'UTC,
ou décret n° 85-80 du 22 janvier 1985 classant l'Université de Technologie de Compiègne EPC-SCP,
à l'arrêté du 6 décembre 1991 modifiant l'arrêté 2 septembre 1975 fixant les spécialités dans lesquelles ce diplôme est délivré.

En foi de quoi, la présente attestation provisoire est délivrée à **Monsieur CHAKIB YASSIR**

Fait à COMPIEGNE, le **27 octobre 1994**

Le **Secrétaire Général**, P. i

